Guide de l'administré 2013

MACOURIA

CULTURE PROGRES

MAIRIE

ville internet

@ @ @

2012

Sommaire

Le mot du Maire

Cher(e) Administré(e),

Ainsi qu'il est de tradition, et au nom du Conseil Municipal et de tout le personnel communal, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans la ville de Macouria.

Le guide de l'administré que vous tenez entre vos mains se veut un support d'information, à la fois pratique et exhaustif, à destination des nouveaux arrivants.

Ce véritable mode d'emploi de Macouria vous permettra de vous familiariser avec les différents services offerts par la commune, mais aussi à la commune elle-même : une ville riche de son histoire, de ses traditions et de ses habitants.

Ainsi que vous le découvrirez, notre territoire demeure attractif comme en témoignent les nombreuses demandes d'implantation formulées par les acteurs économiques, ainsi que les demandes de logements des particuliers. Cette attractivité se poursuivra avec l'émergence des nouveaux lotissements d'initiative privée ou publique telles que la ZAC de Soula. Tous ces facteurs se conjuguent pour attirer de nouveaux habitants que nous sommes heureux d'accueillir dans la mesure où ils contribuent à leur tour à la vitalité de notre cité.

Notre population s'élève aujourd'hui à 9 751 habitants. Le recensement général entamé au début de l'année devrait, sans nul doute, porter notre population à plus de 10000 habitants.

C'est pourquoi nous nous efforçons de déployer sur le territoire des installations et équipements et de développer des animations dans le domaine culturel, sportif, social et scolaire.

Nous mettons tout en œuvre pour que notre ville soit un havre de paix et de bien-être.

Bien qu'entièrement dévoué au bien-être de ses administrés, notre conseil municipal n'est pas omnipotent et doit pourvoir compter sur la bonne volonté des habitants anciens comme nouveaux.

Aussi nous comptons sur votre participation active à la vie de la commune, notamment au travers de nos associations, où toutes les compétences et les bonnes volontés sont les bienvenues.

Ce guide, je l'espère, vous permettra de disposer de toutes les informations utiles à votre implantation au sein de notre charmante ville. Cette deuxième édition est plus étoffée avec de nouvelles rubriques et activités présentes sur le territoire.

Je vous invite également à garder le contact avec vos élus et les services municipaux en consultant notre site internet à l'adresse suivante : www.macouria.fr

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente lecture, non sans vous avoir adressé, au préalable l'expression de mes sentiments les plus chaleureux.



Gilles ADELSON
Maire de Macouria

Histoire de la commune

Macouria du 17e au 19e siècle

L'histoire de Macouria commence à la première expédition de Daniel de La Touche de La Ravardière en 1604. A cette époque c'était un territoire encore vierge essentiellement peuplé d'Amérindiens. En 1643, le gouverneur Charles Poncet de Brétigny arrive avec la compagnie du cap nord. En 1644, lui et ses hommes rejoignent la «pointe Macouria» en chaloupe. Il décède au cours d'une escarmouche avec les Amérindiens, fauché par une flèche tirée entre les deux yeux, devenant de fait le premier gouverneur en exercice mort en Guyane.

Aux alentours de 1709, les premiers jésuites arrivent en Guyane, notamment avec le père Lombard et le père Ramette. Tous deux évangélisent les amérindiens et les baptisent. Vers 1710 ils construisent la paroisse de St Joseph à la pointe Liberté pour y continuer leur travail d'évangélisation.

Mais Macouria prendra un essor important grâce à Rémy Guillouet D'Orvilliers qui fait une propagande dans toute la colonie pour installer des ménageries.

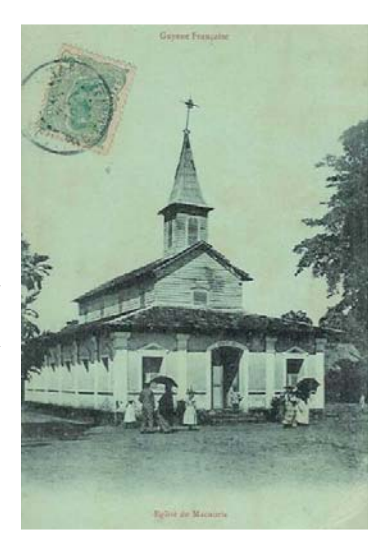
Les jésuites profitent alors, de l'occasion pour s'étendre dans toute la colonie. C'est ainsi qu'à travers leurs cultures prospères et abondantes de café, de cacao et de roucouils furent les premiers à développer le quartier de Macouria.

Un essor qui continuera à s'accroître des années 1800 jusqu'à aujourd'hui avec l'influence des colons et autres personnages important de la Guyane.

Sur un plan institutionnel la Guyane est divisée en autant de quartiers qu'il y a de paroisses. Macouria possédant la sienne prend le nom de quartier de Macouria. De ce fait avec l'organisation municipale réglée par le décret colonial du 30 juin 1835 modifié par un arrêté local du 2 août 1848, Macouria est dirigé par un Commissaire-Commandant (le maire) et son Lieutenant-Commandant (l'adjoint au maire).

Eglise de Macouria

L'église de Macouria était située sur le morne Macouria à 17Km de la pointe Liberté. Elle a été transférée sur l'habitation de M.Tonat par le Père Bonis, au moment où les travaux de construction de la route transféraient le Bourg sur l'habitation de M.Tonat.



Géographie

D'un point de vue territorial, la commune de Macouria est circonscrite par la rivière de Cayenne, franchie aujourd'hui par le pont de Larivot, et la rivière de Montsinéry. Au sud, elle touche la commune de Montsinéry ; au nord-ouest, le territoire de la commune de Kourou, qui commence à la pointe du Trésor.

La commune doit son nom à la crique Macouria, mais l'agglomération, chef-lieu de commune, s'appelle Tonate, du nom d'un colon, Monsieur de Tonat. Cette agglomération est d'ailleurs tout à fait modeste : en 1974, elle ne comptait qu'une centaine d'habitants.

Aujourd'hui ce territoire s'étend sur plusieurs zones réparties en «quartier» ; Soula 1, Soula 2, Maillard, Carapa, Préfontaine, Tonate, Césarée et Matiti. La population en constante progression est estimée au dernier recensement à 9096 habitants.

La Pointe Liberté
La pointe Liberté anciennement appelée Pointe Monsigot, marquait le point de départ vers Macouria et Kourou. Une chaloupe assurait le transport fluvial, puis vint le bac au moment où la route coloniale n°1 fut achevée. On trouve encore les vestiges de la maison du surveillant de la pointe.

Habitations

L'activité agricole de Macouria, qui date de l'époque coloniale reste toujours très dynamique. Quant à son patrimoine, il résume la découverte de certains sites passionnants comme «La béarnaise», la «Félicité» ou le «Courbary» qui nous dévoilent peu à peu le rôle important qu'a joué Macouria pour la Guyane.

Habitation de Guatemala

- 1709 le père Lombard arrive en Guyane. Il implante une mission sur la rivière d'Irakoua (Iracoubo), le camp est transféré sur la rive droite de l'embouchure du Kourou.
- 1710 il explore le Guatemala où il instruit les Indiens Kalina dans leur langue. 26 décembre 1710 il baptise 15 Kalina de la mission de Kourou à l'Église St Nicolas de Cayenne.
- 1712 devant le succès de cette stratégie, il fait construire une église et met en valeur les terres de Guatemala avec la culture du cacao, du café, et du roucou.

Cette habitation qui prend très vite de l'ampleur devient un petit bourg avec plus de 300 fidèles. Il éduque les enfants de l'habitation.

- 1730 Guatemala devient une des plus grandes et des plus prospères ménageries de la colonie
- 1748 le père Lombard décède près de sa mission
- 1844 Un extrait de l'exposé général des résultats du patronage des colonies fait état de la célébration de la messe le dimanche qui est perpétré de génération en génération par les habitants de Guatemala.
- Fin XIXe après la construction de la route, un omnibus assurait le service des transports de Macouria à Guatemala

Habitation la Béarnaise

La Béarnaise est une propriété qui a été achetée par l'oncle de M. Jean-Baptiste TONAT (1775-1837) qui avait fait partie de l'expédition de Kourou.

- M. TONAT Commissaire-Commandant du quartier de Cayenne hérite de cette propriété. Il épouse Marie-Victoire TALOIS le 13 août 1802 à Cayenne.

- Il cultive le coton de Dakar qui provient de l'Inde avec son associé M. Tournier un expert et ami du baron de Laussat en Louisiane.

- Grâce à son moulin à hérisson pour égrener le coton il parvient à sortir un coton d'une blancheur extrême et propre.

- Cette qualité nettement supérieure au coton du Sénégal le place en tête de la colonie et fut le premier à exporter son coton.

- 10 ans après sa mort en 1847 ses héritiers vendent l'habitation pour le gouvernement au prix de 12000 frs. Elle sera destinée à la création d'établissements d'utilité publique.

- La Béarnaise devient le bourg de M.Tonat puis le bourg de Tonate. Sa tombe se trouve au cimetière de Cayenne

Habitation la Félicité

Cette habitation appartient à Mr. Jean Antoine Brûletout De Préfontaine arrivé en Guyane vers 1740 où il devient officier de la milice coloniale.

- 1748 il parvient à arrêter une des plus grandes bandes de nègres marrons qui semait la terreur sur les habitations de Macouria.



- 1752 il est proposé comme aide-major pour le poste d'Oyapock

- 1754 il fait preuve d'insubordination auprès de Saint Michel Dunezat lieutenant de roi. Mis aux arrêts sur son habitation il se consacre à l'agriculture en cultivant la canne à sucre et à la littérature en écrivant une «*habitation rustique*» qui trace la vie enthousiaste de la Guyane, publié en 1762 en France.

- 1763 il dirige la mission de Kourou.

Habitation le Courbary
Cette habitation appartient à M. Jean Paillé sergent milice né en 1668.

- 1704 il épouse M[elle] Suzanne Amomba une esclave qui devient libre par ce mariage.

- Leur habitation est très prospère. Ils cultivent du cacao, de l''indigo, du café, du roucou. Ils possèdent aussi des bovins, ovins et porcins.

- 1737 Le bilan de l'habitation s'élève à 67 esclaves et une maison à Cayenne.

- 1739 M. Paillé décède et laisse sa femme seule et sans héritiers.

- 1742 tourmentée par les autorités coloniales de l'époque, elle rédige un testament où elle scinde ses biens en 3 parts dont l''une sera utilisée pour la construction d'une paroisse à Macouria

Habitation/Moulin de Sablance
Tour de moulin à vent construit sur un cordon littoral, à proximité du dégrad de l'ancienne habitation Sablance, dont il dépendait.

«*Cette propriété dite Sablance du créole : sable de l'anse ou sabl'anse appartient en 1822 au sieur METTERAND ou METTERAUD. En 1824, elle est vendue au sieur LALANNE (…). Les images aériennes révèlent la présence d'anciens polders à canne à sucre accessibles par la mer grâce à un canal d'accès arrivant au pied du moulin à vent.*

Contrairement à celui situé à Remire, la tour est en brique avec à la partie inférieure un remplissage de déchets de carrières ou de briques.

Sur la façade nord du moulin une pierre calcaire grise (type marne pyrénéenne) de forme cylindrique percée en son milieu semble avoir servi d'axe à un moyeu» (Epailly, 2003).

L'avenir de la Commune

Il est certain que l'histoire de Macouria n'a pas fini de faire couler de l'encre, tant sur son passé que sur son devenir, car le dynamisme de sa population insufflé par son ancien Maire Serge ADELSON conduit inexorablement la commune à être un pilier de «L'avenir de la Guyane».

Composition du Conseil Municipal

M. Gilles ADELSON	Maire
Mme Madly MARIGNAN	1er Adjoint au Maire
Mme Rita FLAMBEAU	2e Adjointe au Maire
M. Joseph HYASINE	3e Adjoint au Maire
Mme Jocelyne PRUYKEMAKER	4e Adjointe au Maire
M. Serge BACE	5e Adjoint au Maire
Mme Gladys JEANGOUDOUX	6e Adjointe au Maire
M. Eliodore TORVIC	7e Adjoint au Maire
M. Simplice LEANDRE	8e Adjoint au Maire
M. Richard BABOUL	Conseiller Municipal
Mme Jacqueline COCO	Conseillère Municipale
M. Lucien PRINCE	Conseiller Municipal
Mme Marie-Louisette ETHEVE	Conseillère Municipale
Mme Thérèse ESENLINE	Conseillère Municipale
M. Jean MALEDON	Conseiller Municipal
M. Gilbert CLERY	Conseiller Municipal
Mme Annie THIVER	Conseillère Municipale
Mme Monique AZER	Conseillère Municipale
M. Sébastien PRINCE	Conseiller Municipal
M. Thierry LOUIS	Conseiller Municipal
Mme Elza DESHAYES	Conseillère Municipale
Mme Rose-Aimée ADOLPHE	Conseillère Municipale
Mme Aude AUPRAT	Conseillère Municipale
Mme Maëva LIRUS	Conseillère Municipale
M. Jean-Claude COURAT	Conseiller Municipal
Mme Yolanie HORTH	Conseillère Municipale
Mme Odile PRINCE	Conseillère Municipale
Mme Marie-Dominique LOCUTY	Conseillère Municipale

Services municipaux

Annexe-Mairie

1 rue Benjamin CONSTANCE - 97355 MACOURIA Tél : 0594 38.87.96 - Fax : 0594 38.81.27

Horaires des services : Lundi et Jeudi de 07 h 30 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
Mardi, Mercredi et Vendredi de 7 h 30 à 13 h 30

Services municipaux

- Secrétariat.......secretariat@villedemacouria.fr
- Ressources Humaines.......RH@villedemacouria.fr
- Administration Générale.......administrationgenerale@villedemacouria.fr
- Finances.......Finances@villedemacouria.fr
- Affaires scolaires.......Affairesscolaires@villedemacouria.fr
- Communication.......Communication@villedemacouria.fr
- Sports.......Sports@villedemacouria.fr
- Service technique.......servicestechniques@villedemacouria.fr
- Etat Civil /Elections.......EtatCivil@villedemacouria.fr

Horaires de réception
Lundi et Jeudi : 7 h 45 - 12 h 30 et 15 h 15 - 17 h 30
Mardi/Mercredi/Vendredi : 7 h 45 - 12h 45
Samedi : 8 h 15 - 11 h 45 (Bourg seulement)

- Urbanisme.......Urbanisme@villedemacouria.fr

Horaires de réception
Lundi et Jeudi : 7 h 30 - 13 h 00
Mardi/Mercredi : 7 h 30 - 13 h 30
Fermé au public le vendredi

- Billetterie de la restauration scolaire.......Affairesscolaires@villedemacouria.fr

Réception du 1er au 15 de chaque mois
Horaires de réception à Tonate (annexe-mairie)
Lundi : 7 h 30 - 13 h 00 et 15 h 00 - 17 h 00
Mardi et vendredi : 7 h 30 - 12 h 30
Horaires de réception à Soula (annexe)
Mercredi : 7 h 30 - 12 h 30
Jeudi : 7 h 30 - 13 h 00 et 15 h 00 - 17 h 00

- Archives municipales.......Archives@villedemacouria.fr

RN1 avenue Lucien BACE Tél : 0594 38.87.96 /Fax : 0594 38.81.27

• Annexe de Soula .... administrationgenerale@villedemacouria.fr
1 Rue Jean Serge GERANTE
Rés. Camille Auxence BEAUSITE — Tél : 0594 38.86.59 / Fax : 0594 38.71.70

• Services Techniques .... ServicesTechniques@villedemacouria.fr
Avenue Justin CATAYEE — Tél : 0594 38.82.33 / Fax : 0594 31.89. 91

• Police Municipale.. PoliceMunicipale@villedemacouria.fr
Rue Fortuné COURAT — Tél : 0594 39.18.87 / Fax : 0594 38.75.78

Horaires de réception

Lundi et Jeudi : 7 h 30 - 12 h 30 / 16 h 00 - 20 h 00
Mardi : 7 h 30 - 12 h 30
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
Vendredi : 7 h 30 - 12 h 30 / 16 h 30 - 20 h 00

• Centre Socioculturel Maud NADIRE .... Culture@villedemacouria.fr
Rue Renotte ROBO — Tél : 0594 25.04.73 / Fax : 0594 38.81.27

Horaires de réception

Se rapprocher de la Mairie



Démarches en Mairie/ *Etat-Civil et population*

EXTRAIT D'ACTE OU COPIE INTEGRALE

Adresser une demande écrite à la Mairie du lieu de l'événement
- Acte de naissance : indiquer noms, prénoms, date et lieu de naissance, filiation
- Acte de mariage : indiquer noms, prénoms des époux et date de mariage
- Acte de décès : indiquer nom (naissance), prénoms du défunt, date du décès

MARIAGE

Pièces à fournir
Dossier fourni par la Mairie complété et déposé au moins 6 semaines avant la date du mariage accompagné des pièces suivantes :

- Acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois, s'il a été délivré en France, ou depuis moins de 6 mois s'il a été délivré en Outre-mer ou dans un consulat à l'étranger
- Pièce d'identité des futurs époux et copie des pièces d'identité (mariés et témoins)
- Justificatif de domicile
- Certificat du notaire si les futurs époux ont conclu un contrat de mariage
- Indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile des témoins
- Pour les étrangers : carte de séjour, certificat de coutume et de célibat (moins de 6 mois)
- Au cas où les futurs époux auraient ensemble des enfants : produire l'acte de naissance de moins de 3 mois de chaque enfant ainsi que le livret de famille.
- La présence des futurs époux est obligatoire pour le dépôt du dossier en vue d'une audition.



DECLARATION DE DECES

A faire dans les 24 heures qui suivent le décès.
Pièces à fournir :

- une pièce prouvant son identité
- le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police.

Toute autre pièce que possède le déclarant : le livret de famille du défunt.

CONCESSIONS FUNERAIRES (dossier à retirer en Mairie)

Tarification des concessions funéraires et emplacements pour la construction de caveaux :

	Durée 10 ans	Durée 30 ans
Concessions enfants (- de 15 ans)	24 €	47 €
Concessions adultes (+ de 15 ans)	57 €	113 €
Caveaux collectifs ou familiaux	24 € par m² renouvelable 10 ans	
Colombarium	-	600€

Concessions communes (terrains communs) au sens de l'article L.2223-27 : gratuité pendant 5 ans.

Pièces à fournir :
- 1 photocopie de l'acte de décès de toutes les personnes inhumées dans la concession
- 1 photocopie du livret de famille du dernier défunt ou l'acte de naissance
- 1 photocopie du livret de famille de l'acheteur ou de l'acte de naissance
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'acheteur
- 1 justificatif de domicile de l'acheteur
- 1 justificatif de domicile du défunt

Tous les documents sont à fournir lors du paiement de la concession, uniquement en cas de décès, sauf pour les demandes de construction de caveaux.

RECENSEMENT CITOYEN

Modalités
Pour les garçons et les filles de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans.
Pour les étrangers : 1 certificat de non recensement leur sera remis

Pièces à fournir
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille des parents ou acte de naissance
- En cas de handicap, fournir la carte d'invalidité ou le certificat médical d'un médecin agrée par le ministère de la Défense.

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

Pièces à fournir
- Ecrire à «judiciaire» - 44079 Nantes cedex 1 ou par internet sur www.cjn.justice.gouv.fr
- Fournir: copie carte d'identité

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Modalités
Vous pouvez vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 pour pouvoir voter dès 2014.

Pièces à fournir
- Pièce d'identité (passeport ou CNI)
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Formulaire à remplir, disponible en Mairie ou sur internet

Changement d'adresse ou de situation familiale (mariage/divorce)
Votre adresse a changé ou votre situation familiale est modifiée : vous devez en informer le service élection de la Mairie avec les justificatifs.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Modalités
A la Mairie de son domicile uniquement.
Demande formulée par la personne qui détient l'autorité parentale (père, mère, tuteur).

Pièces à fournir
- Pièce d'identité du représentant légal
- Livret de famille
- Carte Nationale d'Identité du mineur (en cours de validité)
- Justificatif de domicile
- Copie du jugement statuant sur l'exercice de l'autorité parentale si nécessaire.

Attention la sortie de territoire n'est pas délivrée si le mineur est détenteur d'un passeport à son nom. (Sauf départ à l'étranger).

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces à fournir
Le demandeur de l'attestation d'accueil doit présenter les originaux des pièces suivantes :

- s'il est ressortissant français, de l'EEE ou Suisse, un document établissant son identité et sa nationalité

- passeport de la personne à accueillir (copie)

- s'il est ressortissant non-communautaire, un titre de séjour (liste limitative)

- un document attestant de sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il envisage d'héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété ou un bail locatif)

- une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou une quittance de loyer

- Attestation de police d'assurance civile

- un justificatif de domicile

- tout document permettant d'apprécier ses ressources et sa capacité à héberger là ou les personnes étrangères dans des conditions normales de logement (3 dernières fiches de salaire, dernier avis d'imposition sur les revenus)

- 1 timbre fiscal de 30 euros

Attention : une fois validée, l'attestation d'accueil doit être transmise par le demandeur à la personne étrangère qu'il souhaite accueillir pour qu'elle puisse la présenter lors de sa demande de visa ou au passage de la frontière.



Démarches possibles à Tonate et Soula

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (C.N.I)

1ère Demande de C.N.I. (Majeur)	Renouvellement de C.N.I. (Majeur)
Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité Vous êtes majeur et hébergé par un tiers : une attestation d'hébergement + justificatif et la pièce d'identité de l'hébergeant **(originaux + copies)**	Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité en cas de perte + déclaration de perte Vous êtes majeur et hébergé par un tiers : une attestation d'hébergement + justificatif et la pièce d'identité de l'hébergeant A REMETTRE LA C.N.I à RENOUVELER si PERTE : déclaration de perte + timbre fiscal de 12,50 € (uniquement C.N.I Plastifiée bleu) **(originaux + copies)**
1ère Demande de C.N.I. (Mineur) Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité : ou badge scolaire, bus, carnet scolaire avec photo Pièce d'identité du représentant légal Vos parents sont mariés : livret de famille Vos parents sont divorcés : jugement du divorce **(originaux + copies)**	**Renouvellement de C.N.I. (Mineur)** Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité : ou badge scolaire, bus, carnet scolaire avec photo en cas de perte : déclaration de perte Pièce d'identité du représentant légal Vos parents sont mariés : livret de famille Vos parents sont divorcés : jugement du divorce A REMETTRE la C.N.I à RENOUVELER si PERTE : déclaration de perte + timbre fiscal de 12,50 € (uniquement C.N.I Plastifiée bleu) **(originaux + copies)**

L'achat du timbre fiscal : Préfecture

La présence du demandeur est obligatoire

Contact : simplification.intérieur.gouv.fr ou EtatCivil@villedemacouria.fr

RAPPEL : votre acte de naissance est à demander dans la ville ou votre commune de naissance.

POUR LES PERSONNES NATURALISEES OU FRANÇAIS NES A L'ETRANGER

Votre acte de naissance est à demander :
Ministère des Affaires Etrangères - Service Central d'Etat-civil
11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES CEDEX 09
Site Internet : www.diplomatie.fr

Mairie de Macouria : 0594.38.87.96
Horaires : Lundi et jeudi : 7h45 à 12h30 et 15h15 à 17h30 et Mardi, mercredi et vendredi 7h45 à 12h45

P.S. : pour les cas particuliers, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute.

A effectuer uniquement à l'annexe-mairie de Tonate

DEMANDE DE PASSEPORT

1ère Demande de Passeport (Majeur)	Renouvellement de Passeport (Majeur)
Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 1 timbre fiscal 43 € 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité Vous êtes majeur et hébergé par un tiers : une attestation d'hébergement + justificatif et la pièce d'identité de l'hébergeant **(originaux + copies)**	Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 1 timbre fiscal 43 € 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité en cas de perte + déclaration de perte Vous êtes majeur et hébergé par un tiers : une attestation d'hébergement + justificatif et la pièce d'identité de l'hébergeant A REMETTRE LE PASSEPORT A RENOUVELER **(originaux + copies)**
1ère Demande de Passeport (Mineur) Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 1 timbre fiscal 8,50 € (de 0 à 15 ans) 1timbre fiscal 21 € (de 15 à 17 ans) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité : ou badge scolaire, bus, carnet scolaire avec photo Pièce d'identité du représentant légal Vos parents sont mariés : livret de famille Vos parents sont divorcés : jugement du divorce **(originaux + copies)**	**Renouvellement de Passeport (Mineur)** Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation) 1 timbre fiscal 8,50 € (de 0 à 15 ans) 1timbre fiscal 21 € (de 15 à 17 ans) 2 photos (fond bleu) réalisées par un professionnel ou dans une cabine agréée (35 x 45) Justificatif de domicile moins de 3 mois Copie d'une pièce d'identité : ou badge scolaire, bus, carnet scolaire avec photo en cas de perte déclaration de perte Pièce d'identité du représentant légal Vos parents sont mariés : livret de famille Vos parents sont divorcés : jugement du divorce A REMETTRE le PASSEPORT à RENOUVELER **(originaux + copies)**

L'achat du timbre fiscal : Préfecture

La présence du demandeur est obligatoire

Contact : simplification.intérieur.gouv.fr ou EtatCivil@villedemacouria.fr

RAPPEL : votre acte de naissance est à demander dans la ville ou votre commune de naissance.

POUR LES PERSONNES NATURALISEES OU FRANÇAIS NES A L'ETRANGER

Votre acte de naissance est à demander :

Ministère des Affaires Etrangères - Service Central d'Etat-civil

11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES CEDEX 09

Site Internet : www.diplomatie.fr

Mairie de Macouria : 0594.38.87.96

Horaires : Lundi et jeudi : 7h45 à 12h30 et 15h15 à 17h30 et Mardi, mercredi et vendredi 7h45 à 12h45

P.S. : pour les cas particuliers, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre écoute.

Démarches en Mairie/Urbanisme

A la Mairie du lieu des travaux ou de situation du terrain. (Les travaux réalisés de façon illégale, c'est-à-dire n'ayant pas fait objet d'une autorisation ou n'étant pas conformes à celle-ci, ne pourront être régularisés. Des sanctions pénales (article L 480-4 du code de l'urbanisme) pourront être appliquées assorties d'une remise en l'état initial.

CERTIFICAT D'URBANISME

Pour connaître la situation juridique du terrain et les possibilités d'aménagement.

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

Exigé pour la construction d'une maison individuelle et ses annexes et toute construction dont la surface est supérieure à 20m² dans les zones agricoles ou naturelles et supérieure à 40 m² dans les zones urbaines. Le concours d'un architecte pour réaliser les plans est obligatoire pour toutes les surfaces plancher supérieures à 170 m².

PERMIS D'AMENAGER OU DE CONSTRUIRE

Exigé pour la construction d'un lotissement, d'un camping, de travaux sur construction existante ou nouvelle construction.

DECLARATION PREALABLE

Exigée pour toute création de surface inférieure à 20 m² dans les zones agricoles ou naturelles à 40 m² dans les zones urbaines ou tout aménagement modifiant l'aspect extérieur terrain compris. Exemple : création d'une annexe à l'habitation, d'une pièce supplémentaire, ravalement, toiture, abri de jardin, piscine, châssis et serre, clôture, comble et véranda.

PERMIS DE DEMOLIR

Toute démolition doit faire l'objet d'une demande de permis de démolir.

PUBLICITE, ENSEIGNE ET PRE-ENSEIGNE

La pose de publicité, enseignes et pré-enseignes fait l'objet d'une déclaration en Mairie.

Vous pouvez télécharger les formulaires sur le site : www.service-public.fr/formulaires

- Cerfa n°13404 Déclaration préalable
- Cerfa n°13405 Demande de permis de démolir
- Cerfa n°13406 Demande de permis de construire (pour une maison individuelle et/ou ses annexes)
- Cerfa n°13407 Déclaration d'ouverture de chantier
- Cerfa n°13408 Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Cerfa n°13409 Demande de permis de construire ou de permis d'aménager (comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions)
- Cerfa n°13410*02Demande de certificat d'urbanisme
- Cerfa n°13411 Demande de modification d'un permis de construire délivré en cours de validité
- Cerfa n°13412 Demande de transfert de permis de construire délivré en cours de validité
- Cerfa n°13824 Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)
- Cerfa n°13825 Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un immeuble de grande hauteur (IGH)
- Modèle de «dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique». (Ce dossier spécifique contient un bordereau des pièces à joindre. Il est à intégrer dans la demande de permis de construire ou de permis d'aménager CERFA n°13409 (pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)).

Démarches en Mairie/Affaires scolaires

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

1) Identité du parent ou de la personne responsable de l'enfant :
Original et une photocopie
- Pièce d'identité du parent ou de la personne responsable de l'enfant

2) Identité de l'enfant :
Original et une photocopie
- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance traduit en français
- Certificat de scolarité
- Pour les transferts : certificat de radiation précisant le passage ou le redoublement
- CP : certificat de visite délivré par le service de santé

3) Certificats de vaccination de l'enfant :
- Fièvre jaune
- DT POLIO





4) Justificatif de domicile du parent ou de la personne responsable de l'enfant :
Original et une photocopie
- Facture EDF, ou France Télécom, SGDE
- ou feuille d'imposition de l'année précédente, ou contrat de location
- ou quittance de loyer ou attestation sur l'honneur

INSCRIPTION À LA CANTINE

Les inscriptions et réinscriptions à la cantine pour chaque rentrée scolaire sont organisées comme suit :
· au cours du mois de juin : Réinscription des demi-pensionnaires
· au cours du mois de juillet : Première inscription
Les parents devront se présenter munis des pièces suivantes :
· Une pièce d'identité du ou des parents
· Livret de famille
· Photo d'identité du ou des enfants
· Justificatif de domicile
· Avis d'imposition sur les revenus de l'année n - 2
· Contrat de travail ou attestation de l'employeur de moins de trois mois
· Justificatif d'usager des transports scolaires
La municipalité organise un service de restauration scolaire pour les établissements élémentaires et maternels de la ville. Il fonctionne chaque jour scolaire de 11h30 à 13h30 et, est ouvert aux élèves inscrits.

Animations quotidiennes

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (CENTRES AÉRÉS)

Le Maire informe ses administrés que le service culturel organise des Accueils Collectifs de Mineurs pendant les temps libres pour les enfants âgés de 3 ans à 14 ans.
- Au centre socioculturel Maud NADIRE à Tonate
- A l'école Edmé COURAT à Soula 2
- Les mercredis de 7 h 00 à 13 h 30 – 8 € par mercredi (mois complet)

Les séjours
- Les petites vacances scolaires de 7h à 16h – Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques – 12 € par jour (le séjour complet)
- Les grandes vacances de 7h à 17h – Juillet, Août – 15 € par jour (séjour complet), bons CAF acceptés.

Au programme :
- Activités manuelles (confections artistiques en 3D, main à la pâte...)
- Sports physiques ou mécaniques (athlétisme, sports collectifs, sur gazon, en salle, karting, cyclisme, yoga, danse, natation...)
- Arts plastiques dirigés (peinture, EVE, TNT, couture...)
- Visites de sites sur les communes d'est en ouest

Programme susceptibles d'être modifiés, renseignements :
Téléphone : 0594 25.04.73 ou 0694 38.42.34 (horaires de bureau)

Les fiches d'inscriptions sont disponibles en mairie, au centre socioculturel Maud NADIRE et à l'école Edmé COURAT. ***Le règlement se fait exclusivement à la Mairie à la régie de recettes.***

PERIODES	THEMES	NOMBRE DE JOURS	MONTANT
Du 3 juillet au 31 juillet 2013	JUILLET BOTANIQUE	21	315.00 €
Du 1er août au 30 août 2013	AOÛT SCIENCES	21	315.00 €

Les formalités d'inscriptions aux accueils collectifs de mineurs doivent être accomplies au plus tard 10 jours avant le début du séjour. Les tarifs sont donnés à titre indicatif, sous réserve de réajustement. Pour les mercredis le règlement doit se faire au plus tard le premier mercredi du mois en cours pour tout le mois.

Durant l'année scolaire, accueil de 7h00 à 13h30 tous les mercredis au centre socioculturel Maud NADIRE et à l'école Edmé COURAT.

Pendant les vacances scolaires, accueil du lundi au vendredi sauf jours fériés de 7 h 00 à 16 h 00 au centre socioculturel Maud NADIRE et à l'école Edmé COURAT :
Vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval et de Pâques, Juillet et Août. (de 7 h 00 à 17 h 00)

JEUDIS DU THÉÂTRE

A la salle des fêtes, spectacles tous les jeudis à 20 h 00
Spectacle pour les enfants : tous les mercredis à 17 h 30

MARCHÉS NOCTURNES

Sur la place des fêtes, tous les jeudis de 16 h 00 à 20 h 00



Etablissements d'enseignement et de formation

ECOLES

Ecole maternelle Michelle PONET - Avenue Justin CATAYEE
Tél/Fax : 0594 38 82 24 - Port. : 0694 45 03 72 Direction - 0694 45 03 74 Réfectoire

Ecole élémentaire Michelle PONET - Rue Lionel BACE
Tél/Fax : 0594 38 81 80 - Port. : 0694 45 04 91 Direction - 0694 45 03 74 Réfectoire

Ecole Maud NADIRE - Avenue Justin CATAYEE
Tél/Fax : 0594 38 87 81 - Port. : 0694 45 05 98 Direction - 0694 45 04 23 Réfectoire

Ecole Edmé COURAT - Allée centrale de Soula 2
Tél/Fax : 0594 38 92 19 - Port. : 0694 45 05 98 Direction - 0694 45 02 94 Réfectoire

Ecole Sainte AGATHE - Avenue Justin CATAYEE
Tél/Fax : 0594 25 86 63 - Port. : 0694 20 35 65 Direction - 0694 45 04 23 Réfectoire

Horaires des établissements
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 00 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 00

ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

Collège Just HYASINE - BP 25 - 97355 MACOURIA
Tél : 0594 38 84 58 /Fax : 0594 38 83 63

Collège Antoine Sylvère FELIX - Rue Papaye Biche
Tél : 0594 25 01 75 / Fax : 0594 25 57 55



AUTRES ETABLISSEMENTS

Lycée Agricole de Matiti (E. P. L. E. F. P. A. / CFPPA)
(Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole)
Avenue Henry KONG - Matiti - Tél : 0594 38 76 26 / Fax : 0594 38 76 25

GRETA OUEST (formation aux savoirs de base)
LP Elie CASTOR 1, contre-allée Boulevard BELLONY 97388 KOUROU CEDEX
Tél : 059422.34.62 / Fax : 0594 32 54 58

Cours :
Bat F 61 Lot. Sainte Agathe
Lundi - Jeudi : 8 h 00 -12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00
Vendredi : 8 h 00 - 12 h 00

Autres services

La Poste
5 rue Victor IBRIS
Tél : 0594 25 28 80

EPAG
Avenue des Jardins de Sainte Agathe - BP 27 - 97355 Macouria
Tél : 0594 38 77 00

Centre de Gestion et d'Economie Rurale
Lot. Artisanal Base Vie Soula II
Tél : 0594 38 85 82

SGDE
Angle des Rues Sidonie POITEVIN et Carmen NEMOUTHE
Bât A - Local 4B Lotissement Frangipaniers
Ouverture le Mardi et Vendredi de 7 h 15 à 15 h 00
Tél : 0594 25 37 96 - Fax : 0594 30 24 29

Permanences sociales

CAF
Centre socioculturel Maud NADIRE
Tél : 0810 25 97 30

SIMKO (Assistante sociale)
Soula : 2e jeudi de chaque mois
Tonate : LCR de Sainte Agathe : mardi
Tél : 0594 31 65 98

Permanence des Elus
Tonate : tous les Mercredis de 9 h 00 à 13 h 00
Soula : tous les Mercredis de 16 h 30 à 18 h 00

DICS
Antenne administrative du Service technique : tous les derniers Mercredis du mois
Antenne de Soula : tous les 1er Mercredis du mois

Caisse Générale de Sécurité Sociale
Antenne de Soula : tous les 3e Mercredis du mois

Assistante sociale du Conseil Général
Centre de PMI
Lundi sur RDV de 8 h 00 à 12 h 00
Jeudi de 8 h 00 à 12 h 00

Services du Conseil Général

Service de Désinfection (C.A.I.T.)
Avenue Justin CATAYEE
Tél : 0594 38 80 97

Centre de Prévention (P.M.I.)
Avenue Léopold HEDER
Tél/Fax : 059438 88 79

Point lecture
Centre Socioculturel Maud NADIRE
Tél : 0594 37 87 08 - pointlecture.macouria@cg973.fr



Urgences

POMPIERS 18
GENDARMERIE NATIONALE 17
SAMU 15

GENDARMERIE
Angle Rue Georges GUERIL et Avenue Justin CATAYEE
Tél : 0594 38 88 68 - Fax : 0594 38 70 01

SOS AMBULANCE
4, Av. Justin CATAYEE Angle rue Lionel BACE
Tél : 0594 38 85 97 - 0594 38 85 95

POLICE MUNICIPALE
Rue Fortuné COURAT
Tél : 05 94 39 18 87 - Fax : 0594 38 75 78



Santé

PHARMACIES

TONATE
Rue Lucien BACE - RN1 - Tél : 0594 38 85 70

DES AWARAS
Allée centrale de Soula II - Tél : 0594 28 15 88

MEDECINS

SOULA
38 Zone Artisanale SOULA II - Tél : 0594 31 86 04

TONATE
1 rue Lionel BACE - Tél : 0594 37 84 28 - Port. : 0694 38 86 79

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

26 bis Zone Artisanale Soula 2 - Port. : 0694 95 39 33
Psychomotricienne /Psychologue /Orthophoniste /Sage-femme

VETERINAIRE

Zone Artisanale de Soula - Tél : 0594 25 76 70

KINESITHERAPEUTES

30 Allée des Corossols Soula II - Tél : 0594 39 10 97 - Port. : 0694 43 38 16

INFIRMIER LIBERAL

Terrasse de Soula 256 All. Des Marguerites - Tél : 0594 39 11 19 - Port. : 0694 45 18 67

PSYCHOTHERAPEUTE ANALYSTE

PK 13 Ancienne RNI - Tél : 0594 38 99 62 - Port : 0694 03 49 51

PSYCHIATRE

Centre de PMI : tous les 3e Mardis du mois à partir de 9 h 00 - Tél : 0594 38 88 79

CROIX ROUGE (vaccination)

Centre de PMI - Tél : 0594 38 88 79
Horaires de réception : Lundi de 8 h 00 - 10 h 00

Associations culturelles

Amicale des sapeurs pompiers de Macouria	Tél : 0594 38.96.08/10 - 0594 38.96.11
Association sportive et culturelle Caïmite (Activités carnavalesques et artistiques)	Tél : 0594 38.42.13 0694 05.74.72.
Comité des festivals et carnavals de Macouria	Tél : 0694 00.80.63 - 0694 23.29.67
Association Kamuyeneh (Culture Amérindienne)	Tél : 0594 38.82.50
Association Payikwene - (Culture Amérindienne)	Tél : 06 94 96.49.10
Association Palikours (Culture Amérindienne)	Tél : 0694 23.78.16
Compagnie ThéâtraleGuyanaise (Théâtre)	Tél: 0594 29.24.70 - 0694 24.23.73
Association BALIZYE (Folklore)	Tél : 0694 28.81.51
TchôPagra (Folklore)	Tél : 0594 38.57.34 - 0694 24.71.82
Mémoire Macourienne (Personnes âgées)	Tél : 0694 45.32.76
Mouvman Kiltirel IJAKATA (Folklore et Carnaval)	Tél : 0594 38.97.38 - 0694 20.15.60
Caramazone (événementiel)	Tél : 0694 45.10.21 askanelle@gmail.com
TchôMatiti (animation)	Tél : 0694 41 77 18
Technic Boss (animation)	Tél: 0694 93 21 61 - 0694 20 11 54
Geranium Club association	Tél : 0694 26 92 34
Association Pluriethnique de la Jeunesse de la Carapa	Tél : 0694 24 89 24
Orchestrale Harmonie de la Carapa	Tél : 0594 38 85 77
Radio socioculturelle de Macouria	30 av. Justin CATAYEE
Radio PAGANI 95.6 pour Cayenne - 91.3 pour Kourou	0594 39 09 64 - 0594 29 07 37 radiopagani@mediaserv.net
Scrab'attitude	0694 23.84.32

Associations sportives

Ara de Macouria (handball)	Tél : 0594 38 86 41 - 0694 38 86 42 - 0694 23 62 15
Association Sportive Azur de Macouria - ASAM (basket-ball)	0694 21 36 26
	0694 22 39 35 - 0594 38 64 02
Judo club de Tonate-Macouria	0694 26 46 35 - 06 94 43 28 58
Boxe Thaïe de Macouria	0594 38 95 23
AIKIDO de Macouria	0696 96 13 20
SHINTO RYU MAYOURI DOJANG (taekwondo)	0694 27 01 22
Amicale Shotokan Club (karaté, gym)	0594 44 19 88 - 0594 38 85 88
Raquette Club (tennis)	0694 93 32 58 - 0694 42 72 34
Sprint Club du littoral (cyclisme)	0594 38 76 62 - 0694 40 28 14 - 0694 26 81 94
Union Sportive de Macouria (football)	06 94 21 24 35 - 0694 21 16 61
DYNAMO de Soula (football)	0694 27 85 96 - 0694 41 06 04
GYM Plaisir	0694 38 29 09 - 06 94 43 57 57
Association sportive Guyanaise (Futsal)	0694 93 89 20
Club de Tir de Macouria	0694 26 80 25 - 0594 30 02 67
LIGUE D'ESCRIME de Guyane	0694 90 20 20 - 05 94 30 58 42
CLUB MODELISME GUYANE	0594 30 46 62 - 0694 22 10 24
ROLLER-SKATING-CLUB de Macouria	0696 96 13 20
JAGUAR TEAM de Macouria (Paintball)	0694 26 67 06
RowanHandisport	0694 38 16 70
Association culturelle et sportive de Macouria (Volley-ball)	0694 27 02 42



Associations sociales

AMCAP (Association Mayouri pour la Création d'Activités Productives)
BP 77 - 97355 Macouria — Tél : 0594 25 78 65

Groupement de défense des organismes nuisibles (Agriculture) — Tél : 0694 40 08 98

Syndicat des jeunes agriculteurs — Tél : 0694 38 44 13



LA FERME DE LA CESAREE

PK 34 – RN1
Tél : 06 94 26 69 58 – 05 94 38 85 96
E-mail : ferme.cesaree@wanadoo.fr



Située sur la commune de Macouria à égale distance de Kourou et de Cayenne, la ferme de la Césarée vous propose de découvrir les plaisirs de l'équitation en pleine nature. Que vous soyez débutant ou cavalier confirmé, elle saura vous communiquer sa passion et vous procurera des sensations inoubliables.

Les prestations
Cours d'équitation : à partir de 18 €. Mise en selle-dressage-obstacle-TREC
Balades 1 ou 2 h : à partir de 18 € / h
Randonnée d'une journée : 80 € / pers avec pique-nique inclus
Possibilités d'autres formules sur demande.
Possibilités d'assurance FFE.

Elevage et pension
La ferme de la Césarée : C'est aussi un élevage de chevaux avec des chevaux à vendre et des pensions pour propriétaires avec plusieurs formules.

LE ZOO DE GUYANE

Parc zoologique et botanique de Macouria
CD 5, PK 29 - 97 355 Macouria
Tél. 05 94 31 73 06 - Fax. 05 94 37 86 07
Site : http://www.zoodeguyane.com

Le ZOO de Guyane se situe sur la route CD 5 au PK 29, plus précisément entre les communes de Macouria et Montsinéry. Vous pourrez y découvrir non seulement un parc zoologique fascinant mais aussi un parc botanique aux couleurs locales, une serre tropicale, et un parcours dans la canopée. Le cadre offre un point de vue unique sur la forêt !
Le parc zoologique est aménagé et agrémenté de panneaux descriptifs. Vous y rencontrerez oiseaux tropicaux, félins, faune locale et autres serpents installés dans plusieurs vivariums que l'on peut presque toucher !
Il comprend également une immense serre tropicale d'environ 1 000 m² dans laquelle la faune et la flore sont idéalement représentées.
Les fanatiques de sensations fortes pourront s'aventurer sur le parcours acrobatique. Différents ateliers ont été aménagés : passerelles de rondins, ponts de singe, tunnels en cordes, tyroliennes... Pour les petits, à partir de 2 ans, une aire de jeux a été spécialement conçue dans le respect de l'environnement et des normes de sécurité. Ce parcours ludique a bien été pensé, vos enfants l'apprécieront.

La visite terminée vous pourrez vous détendre au «resto Ti punch» qui offre de merveilleux plats locaux entre 10 H 30 et 18 H 00 selon les services ci-après :

- Restauration sur réservation de midi à 15 heures,
- Glacier de 15 à 18 heures,
- Bar durant la journée. jus de fruits, apéritifs, menu du jour et menu enfant



Les tarifs de visite du ZOO :
Pour un adulte : 15,90 € - Pour les enfants de moins de 12 ans : 9,50 €
Tarifs GROUPES (à partir de 10 personnes) : s'adresser à l'hôtesse d'accueil
Parcours canopée gratuit (Interdit aux moins de 8 ans et moins de 1,20 m)
L'abonnement ANNUEL (Forfait annuel par personne Adultes) : 37,10 € - Enfants : 24,70 €

Les horaires d'ouverture :
Du mercredi au dimanche de 09 H 30 à 17 H 30 et les jours fériés

TROPIC LOISIR EXTREME

Base de loisirs Karting et Quad
PK 6 - CD 5 - Route de Montsinéry
97355 MACOURIA
Tél. : 05 94 38 83 75 - fax : 05 94 38 71 66
E-mail : tropicloisirsextremes@orange.fr
Site : www.ulm-equateur.fr



Ouvert du mardi au dimanche 7 jours sur 7 vacances scolaires et jour fériés.

Sur la RN 1, de Macouria, prendre le CD 5 direction Montsinéry et à 6 km, vous trouverez votre base de loisirs pour vos randonnées en forêt primaire en QUAD, ou encore le plaisir du pilotage du karting en toute sécurité (Kartings 4 temps et 2 temps).

Des professionnels agrées vous accompagneront dans toutes vos balades. Karts enfant à partir de 7 ans. Le restaurant vous permet de vous mettre en forme, avant ou après vos randonnées. Bar ouvert toute la journée.

Tropic loisirs Extrêmes vous fera passer une excellente journée d'évasion en famille.
Un site idéal pour l'organisation de séminaires.

LE RANCH AMAZONIA

Ferme équestre
Carrefour Matiti
Tél. /Fax : 05 94 32 22 95 - 06 94 45 74 04
E-mail : valente.armelle@wanadoo.fr



Le Ranch Amazonia est une ferme équestre à caractère familial qui privilégie le respect du cheval dans son cadre naturel.

La visite de la ferme vous fera découvrir un élevage camarguais, des poneys de selle, des poules exotiques, canards et lapins. Possibilités de table d'hôtes et d'hébergement en hamac avec une formule nuit hamac + petit déjeuner à 20 €.

ÉCURIES DE LA POINTE LIBERTÉ

PK 12 Ancienne RN1 - 97355 MACOURIA
Tel : 0694441904
E-mail : ecuriespl@hotmail.com
Site Internet : http://pointe-liberte.ffe.com/

Crées en 2009, les Ecuries de la Pointe Liberté accueillent les propriétaires d'équidés dans un esprit convivial et familial. Situées entre Cayenne et Macouria, bordées par la forêt, ces écuries de propriétaire mettent tout en oeuvre pour héberger votre cheval et vous accueillir en fonction de vos besoins (boxes, prés) et de vos objectifs (loisirs, compétions, travail du cheval). Les écuries de la pointe liberté proposent également des prés en accès libre et des balades (Dont balades à la plage).

CLUB EQUESTRE LE KIKINON

Un club équestre agréé situé à quelques kilomètres de la RN1proposant des balades en poney ou à cheval, en savane, en forêt, individuelles ou en groupes. Idéal pour toute la famille.

PK 7 de la CD 5 de la route de Montsinéry
Tel : 0594 38 88 96
Fax : 0594 38 88 96
Site Internet :
http://www.equitation-kikinon.com



Les prestations

Adhésion annuelle au club : 80 €
Cours de chevaux : 22 € par heure d'équitation (Tarif dégressif en prenant des cartes mensuelles adaptées à la fréquentation de chacun).
Baptêmes poney (enfant de - de 7 ans)
20 minutes : 12 €
30 minutes : 15 €
1 heure : 22 €
Stages de galop
Stage de 5 demi-journées : 240 € / personne
Stage à la demi-journée : 70 € / Personne

Les stages sont également organisés toutel'année sur demande.

Découvrez de nombreuses autres idées de sortie sur notre site internet : www.macouria.fr



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DECHETS

MACOURIA MONTSINERY-TONNEGRANDE



Nouveau calendrier effectif dès le 1er septembre 2010

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Sortez vos poubelles à partir de 19h00 les jours ci dessous : Rentrez-les après la collecte.

DIMANCHE et MERCREDI	LUNDI et JEUDI	MARDI et VENDREDI
Macouria RN1 : **Du pont de Cayenne à la station essence, Soula 1 et 2, Sablance, Lot Maillard**	**CD5, Préfontaine, Bordelaise, Carapa** **Quesnel, 3 Rois,** **Bourgs de Montsinéry et Tonnégrande**	**Macouria RN1 :** **Du bourg de Macouria inclus à Matiti**

COLLECTE DES DECHETS VERTS ET DES ENCOMBRANTS

Sortez vos encombrants ou vos déchets verts devant votre propriété la veille du passage dans la limite de 3 m³

	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS
CD5 / Montsinéry-Tonnégrande / Quesnel / La Carapa / 3 Rois / La Bordelaise / Kalani / Lot. Beausite / CD51	**Pas de collecte**	3ème jeudi du mois
RN1 du Bourg de Tonate à Matiti / Tonate Bourg (sauf Saint Agathe) / Rés. Ebènes / Rés. les Flamboyants / Rés. Frangipaniers, Césarée, Matiti	2 ème mardi du mois **(sauf Césarée et Matiti : Pas de collecte)**	4ème mardi du mois
Du Grand Blanc à St Agathe (inclus) / Sainte Agathe / EPAG / Hameau de Préfontaine	2 ème mercredi du mois	4 ème mercredi du mois
RN1 du pont Cayenne à Soula 1 (inclus) / Les terrasses de Soula / Lot. les Ananas / Lot. Grenadines	2 ème jeudi du mois	4 ème jeudi du mois
RN1 de Soula 2 à Maillard (inclus) / Lot. Eucalyptus, Les Cerisiers / Les Palmiers 2 / Les Buissons Ardents / Rés. Auxence Beausite / Ribal / Les Palmiers / Awaras / Sablance/ Lot. Maillard / Rés. Bois d'Opale / Demba	2 ème vendredi du mois	4 ème vendredi du mois

Je ne mets pas de déchets verts, d'encombrants ou de déchets dangereux dans la poubelle.
Je respecte le calendrier de collecte, je ne salis pas mes déchets verts avec d'autres déchets et j'amène gratuitement mes déchets dangereux à la déchetterie

Pour un problème de collecte, un bac cassé ou volé : appeler les Services Techniques pour obtenir un bac gratuitement Macouria : 05 94 38 82 33 - Montsinéry-Tonnégrande 05 94 31 39 41- Pour un problème d'incivisme : appeler la Police Municipale : Macouria : 05 94 39 18 87 - Montsinéry-Tonnégrande 06 94 24 03 48

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers : Déchetterie, rond point Vidal à Rémire-Montjoly du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi de 8h à 18h, dimanche de 8h à 14h.

Calendrier des vacances scolaires

Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise le matin des jours indiqués

Vacances de Carnaval	Du samedi 09 février au jeudi 21 février 2013
Vacances de Pâques	Du samedi 30 mars au lundi 15 avril 2013
Congés spécifiques	Vendredi 29 mars 2013 : vendredi saint Du mardi 7 mai au lundi 13 mai 2013 Lundi 10 juin 2013 : abolition de l'esclavage
Vacances d'été	Vendredi 05 juillet 2013
Rentrée des élèves	Lundi 02 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre 2013
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2013 au lundi 06 janvier 2014
Vacances de Carnaval	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
Vacances de Pâques	Du jeudi 17 avril au lundi 05 mai 2014
Vacances d'été	Samedi 05 juillet 2014







VILLE DE MACOURIA
1, rue Benjamin CONSTANCE
97355 MACOURIA
Tél : 0594 38.87.96 - Fax : 0594 38.81.27
administrationgenerale@villedemacouria.fr